

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
du 12 octobre 2020

L'an 2020 et le **12 octobre 2020** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Décaudin Dominique, Maire.

Étaient présents :

Monsieur DÉCAUDIN Dominique, Madame LANTENOIS Chantal, Mr SANCHEZ Antoine, Mme ELINGK Christelle, Mr DEFER Xavier, Mme MULOT Sophie, Mr COLLIN Emmanuel, Mme MORAND Agnès, Mr RAILLARD Stéphane, Mme ERRAHMANE Yasmina, Mr LAUDY Franck, Mr CAMIER Jean-François, Mme DELARUE Cathy, Mme LECOMTE Nathalie, Mr DROY Benjamin, Mr BENADASSI Florian, Mme VENARD Catherine (arrivée à 21h00).

Absent : Mme GALLOIS Marianna qui a donné mandat à Mme MORAND Agnès, Mr PRIMOT Philippe qui a donné mandat à Mr SANCHEZ Antoine.

Date de la convocation : 09/09/2020

Date de l'affichage : 09/09/2020

Mme ELINGK Christelle est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'étude de faisabilité de la gravière sur Gernicourt par Mr SANCHEZ

Mr le Maire donne la parole à Mr Sanchez, Maire délégué de Gernicourt, qui expose qu'il s'agit d'une phase de réflexion sur l'implantation de gravières sur Gernicourt par la Société MORONI et présente un diaporama du site.

Présentation du projet « Grand Marais »

Délibération 2020_10_089 Projet de classement du site des marais et sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy en Réserve Naturelle Régionale (**RNR**)

Mr le Maire donne la parole à Mme Lantenois

- Vu le Code de l'environnement et notamment les art L 414.1 à L 414.7 et R 414.1 à R 414.29,
- Vu la délibération du conseil municipal 2010/42 du 25 mai 2010,
- Vu la délibération du Conseil Municipal 2018_09_113 du 24/09/2018,
- Considérant l'engagement de la Commune dans la préservation de son patrimoine naturel et environnemental,
- Considérant l'intérêt écologique de cette zone, intégrée sur proposition du CENCA dans une zone plus vaste, constituant un ensemble de sites majeurs à préserver,
- Considérant le projet de classement du site en Réserve Naturelle Régionale par le CENCA,

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

La Conseil Municipal :

- Approuve le projet de classement du site des Marais et Sablières de Cormicy, Chenay, Châlons-sur-Vesle et Merfy en Réserve Naturelle Régionale,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

Délibération 2020_10_090 Choix du bureau d'Etude pour l'étude structure du Pôle Associatif

- de faire connaître au propriétaire la volonté de la commune de se rendre acquéreur de la partie de la parcelle AA 37 proposée à la vente.

Délibération 2020_10_093 Création d'une opération nouvelle au Budget Principal : « logements communaux »

Mr le Maire expose que les logements communaux vont nécessiter des travaux plus importants que du simple entretien et qu'il convient de les identifier dans une opération spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, charge Mr le Maire :

- d'inscrire au budget principal une opération supplémentaire,
- de créer l'opération 139 sous la dénomination « logements communaux »,
- d'inscrire les crédits et débits correspondants soit :

Fonctionnement

Dépenses Chapitre 011 compte 615221	- 10 000 €
Dépenses Chapitre 023	+ 10 000 €

Investissement

Recettes Chapitre 021	+ 10 000 €
Dépenses Chapitre 21 Compte 2132-139	+ 10 000 €

Délibération 2020_10_094 Choix de l'entreprise pour les plantations sur le site de St Rigobert

Mr le Maire donne la parole à Mr Sanchez, maire délégué de la Gernicourt qui expose que 3 entreprises ont répondu pour le site de St Rigobert.

- EDIVERT	montant total HT	17 175.58 €
- GRANCOLAS	montant total HT	13 530.00 €
- PRILLIEUX	montant total HT	11 915.00 €.

L'analyse des offres, effectuée par notre Maître d'œuvre Hervé Le Roy recommande l'Entreprise PRILLIEUX qui fait le choix d'un enlèvement complet des souches au moyen de matériel puissant et propose de se fournir auprès des Pépinières ARBOR. L'Entreprise Grancolas ne répond quant à elle que partiellement au cahier des charges et l'Entreprise EDIVERT présente un devis très élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, retient :

- L'Entreprise PRILLIEUX montant HT : 11 915.00 €
- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2020_10_095 Convention avec le CDG pour le recrutement d'un rédacteur

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lantenois qui explique la nécessité de recruter un Rédacteur Territorial pour assurer le remplacement de notre actuelle secrétaire de Mairie dès avril 2021. Elle précise qu'il est souhaitable de s'appuyer sur l'expertise du CDG pour réaliser des bilans de compétence et éviter un recrutement non conforme à nos attentes. Le Centre de Gestion de la Marne nous propose 3 types d'accompagnement :

- ❖ Module 1: Analyse du besoin
- ❖ Module 2: Étude et sélection des candidatures
- ❖ Module 3: Jury de recrutement

Etapas du recrutement			Coût
<input type="checkbox"/>	Module 1	Analyse du besoin et étude du poste avec l'autorité territoriale <ul style="list-style-type: none"> ◆ Etude du poste à pourvoir ◆ Rédaction de la fiche de poste ◆ Définition des critères de pré-sélection 	Inclus dans la cotisation additionnelle
<input type="checkbox"/>	Module 2	Etudes et sélection des candidatures <ul style="list-style-type: none"> ◆ Recherche de candidatures appropriées ◆ Dépouillement des candidatures et aide à la présélection ◆ Contrôle des références 	560 €
<input type="checkbox"/>	Module 3	Jury de recrutement <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation du support des entretiens ◆ Participation aux entretiens (maximum 3) ◆ Analyse du profil comportemental ◆ Conclusion des analyses avec la Collectivité (comparaison des profils...) ◆ Elaboration d'une synthèse écrite avec préconisations 	560 €
<input type="checkbox"/>	OPTION	Assistance administrative <ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration et envoi des convocations ◆ Envoi des réponses négatives aux candidats non sélectionnés ◆ Réalisation des plannings des entretiens 	Inclus dans la cotisation additionnelle
<input type="checkbox"/>	OPTION	Passation de tests individuels <ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluation de la personnalité et de la motivation au travail ◆ Evaluation des aptitudes du candidat ◆ Restitution au candidat ◆ Intégration de la synthèse aux préconisations de recrutement 	Sur devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve la proposition d'accompagnement du CDG pour le recrutement d'un Rédacteur Territorial et charge Mr le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Délibération 2020_10_096 Remplacement des postes informatiques à la MSAP

Mr le Maire donne la parole à Mr Laudy pour présenter les propositions de l'entreprise JVS.

- Montant total HT (Investissement) 1 poste 2 497.00 € HT
- Montant total HT (investissement) 2 postes 4 004.00 € HT
- Montant total HT annuel (fonctionnement) 249.36 € HT

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le Conseil Municipal

- retient le devis de l'entreprise JVS pour un montant HT de 4 004.00 € en Investissement et 249.36 € en fonctionnement,

- Charge le Maire de signer tout document se rapportant à cet objet.

Questions diverses :

Mr le Maire informe l'assemblée de la labellisation France Services de la maison des services qui augure de la pérennité de ce service très utile à la population et prouve le bon travail réalisé par Nicolas Sassano. Par ailleurs, notre situation de bourg centre nous permet d'accueillir ce genre de service.

Mr Sanchez informe l'assemblée de la dissolution de « la Gernicourtoise » qui a reversé les fonds restant à l'association « Cormicy Ma Ville Son histoire » (170 €).

Mr Collin fait un compte rendu de la réunion de la commission voirie-bâtiments : le problème des stationnements est relevé et, de ce fait il convient de sécuriser le chemin piétonnier d'accès à la route principale. Mr Décaudin ajoute que certaines sentes pourraient être matérialisées et accessibles aux PMR. Ce projet est à soumettre au Département. Par ailleurs, il a été envisagé de mettre la rue du Trésor en sens unique mais cela pose quelques soucis pour le positionnement des stationnements et nécessite une concertation préalable avec les riverains. Il pourrait être envisagé cette solution également pour le chemin de la Grande Ruelle où l'on constate des excès de vitesse.

Mme Lecomte souhaite connaître le devenir de l'ancienne poste car les rumeurs vont bon train sur les réseaux sociaux. Mr Décaudin expose que ce dossier est assez compliqué et actuellement entre les mains de la commission économique.

Mme Morand explique qu'il est prévu, à la demande de Mr Fricotté, la présence des enfants de l'école pour la cérémonie du 11 novembre et qu'un rendez-vous est pris avec la Directrice mais ... il est possible que celle-ci n'ait lieu qu'en comité restreint du fait de l'actualité. La marche du souvenir est prévue le 14 novembre.

Mme Lantenois est entrée au Conseil d'Administration de la Mission côteaux et caves de Champagne ainsi qu'à celui des Petites Cités de Caractère.

Mr Décaudin propose de passer à 35 heures/semaine la nouvelle recrue de la Maison France Services de manière à assurer une permanence.

Mr Décaudin qu'il est important de mener une réflexion sur la programmation des prochains travaux : Entrées de ville et aménagement de la traverse. Il est nécessaire de déterminer les priorités.

Après le Pôle Associatif, il sera nécessaire d'envisager les travaux de réhabilitation de la salle Omnisports

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h31